



**Groupe TAVINI HUIRAATIRA**

*Assemblée de Polynésie*



## QUESTION ÉCRITE AU GOUVERNEMENT

**M<sup>me</sup> Éliane TEVAHITUA**

*Représentante à l'assemblée de Polynésie française*

N° 18/2022/GTH/CAB/ET/et  
*Taraho 'i*, le 15 février 2022.

À

**Madame Christelle LEHARTEL**

**Ministre de l'Éducation, du travail et de la modernisation de l'administration, en charge  
du numérique**

**Objet :** Présentation des modalités de l'enseignement du fait nucléaire aux représentants à l'assemblée de Polynésie

**PJ :** -ma question écrite relative à l'enseignement du fait nucléaire et de ses conséquences sanitaires et environnementales en date du 23 octobre 2019

-votre réponse en date du 18 novembre 2019 enregistrée sous le n° 005951/MEJ

**Madame la ministre, ia ora na,**

À la faveur d'une question écrite en date du 23 octobre 2019, je vous interrogeais sur les démarches mises en œuvre par votre ministère visant à prodiguer un enseignement sur le « fait nucléaire » à l'endroit des élèves des premier et second degrés de notre pays.

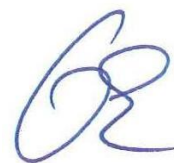
Par retour de courrier en date du 18 novembre 2019, vous m'informiez qu'un groupe de travail composé d'inspecteurs du premier et du second degré, de chargés de mission et de conseillers pédagogiques s'était constitué aux fins d'alimenter les contenus des supports pédagogiques et les propositions de séquences d'enseignement relatives à cette thématique.

Nous avons appris par voie de presse interposée qu'une délégation d'inspecteurs de l'Éducation nationale avait désormais vocation à se déplacer afin de dispenser aux enseignants une formation sur l'enseignement du fait nucléaire considéré comme une question socialement vive ; démarche à laquelle je souscris pleinement.

Pour autant, il me semble utile et de bon aloi que les représentants à l'assemblée de Polynésie puissent également être instruits du contenu de cette formation dispensée aux enseignants et plus largement du bilan de cette démarche initiée par votre ministère.

Aussi, je souhaiterais, si vous en étiez d'accord, qu'une présentation puisse être effectuée à l'assemblée de Polynésie auprès des représentants de notre assemblée.

Sachant pouvoir compter sur bienveillante coopération, je vous prie d'agréer, Madame la ministre, l'expression de ma considération distinguée.



**M<sup>me</sup> Éliane TEVAHITUA**

## Question écrite au gouvernement

**M<sup>me</sup> Éliane TEVAHITUA**

*Représentante à l'assemblée de Polynésie française*

N° 215/2019/GTH/CAB/ET/et  
Taraho 'i, le 23 octobre 2019

À

**Mme Christelle LEHARTEL**

**Ministre de l'Éducation, de la jeunesse et des sports**

**Objet** : Enseignement du fait nucléaire et de ses conséquences sanitaires et environnementales dans les établissements scolaires des premier et second degrés de Polynésie

**Madame la ministre, ia ora na**

Vous avez présenté à la faveur d'une conférence de presse tenue le 16 août 2019, les différents objectifs prioritaires assignés par votre ministère aux établissements scolaires des premier et second degrés de Polynésie. Parmi ces objectifs figure l'enseignement renforcé du fait nucléaire ; rendu nécessaire selon vos propos, par la méconnaissance, voire l'ignorance des jeunes Polynésiens vis-à-vis de leur histoire et à plus forte raison celle des essais nucléaires.

Or, cet enseignement dispensé jusqu'ici dans les classes terminales, faisait l'objet d'un traitement sommaire. L'Éducation nationale n'a pas jugé utile d'intégrer les conséquences délétères des essais nucléaires dans les programmes à destination des élèves polynésiens et pour cause, ces essais nucléaires étaient présentés comme propres et sans effet sur la santé et l'environnement et ont même bénéficié de la caution morale et scientifique des experts diligents par l'État.

Mais, dorénavant, « *Que cela soit des points positifs ou négatifs la génération d'aujourd'hui doit être au courant de ce qui s'est passé avec le fait nucléaire* » affirmiez-vous. À cette fin, un comité composé d'inspecteurs des premier et second degrés serait sur le point de réaliser des supports et ressources didactiques nécessaires à cet enseignement spécifique qui sera intégré dans les programmes scolaires du premier degré (en CM2) et du second degré (en classes secondes, premières et terminales) au cours de la présente année scolaire.

**Madame la ministre, vos intentions fort louables au demeurant, appellent de ma part les questions suivantes :**

-Les élus de l'assemblée peuvent- ils être rendus destinataires des supports pédagogiques conçus par ledit comité en vue de renforcer l'enseignement du fait nucléaire dans les programmes des premier et second degrés ?

**En complément de ces travaux académiques,**

-Prévoyez-vous de diffuser dans tous nos collèges et lycées le livret intitulé « Moruroa, la Bombe et NOUS » conçu en 2011 par feu M. Bruno BARILLOT, premier délégué pour le suivi des conséquences des essais nucléaires en Polynésie française, à destination du jeune public ?

-Quelle place comptez-vous réserver à la filmographie dédiée au nucléaire en Polynésie, notamment à des films tels que « Essais nucléaires, un héritage sans fin », « Polynésie : Le paradis radioactif », « Bons baisers de Moruroa », *etc.* ?

-Envisagez-vous de convier les associations de vétérans et de victimes des essais nucléaires français en Polynésie – en particulier « Moruroa e tatou » et l'« Association 193 » – à intervenir dans nos écoles afin d'apporter leurs témoignages du terrain?

-Enfin dans la même veine, quel sort comptez-vous réserver à l'exposition photographique « Témoins de la bombe, mémoires de 30 ans d'essais nucléaires en Polynésie » à l'initiative de Mme Marie-Hélène VILLIERME ainsi qu'au rapport volumineux de la Commission d'enquête de l'assemblée de Polynésie française sur les conséquences des essais nucléaires présidée par Mme Unutea HIRSHON, intitulé « Les Polynésiens et les essais nucléaires »?

Je vous remercie, Madame la ministre, du soin que vous prendrez à me répondre. **Mauruuru.**



**M<sup>me</sup> Éliane TEVAHITUA**

*Le Président*



Papeete, le **25 NOV. 2019**

N° **3097** /2019/APF/SG/STL/at

## BORDEREAU D'ENVOI

Madame Eliane TEVAHITUA, représentante du groupe TAVINI HUIRAATIRA à l'assemblée de la Polynésie française

LIBELLÉ	Nombre de pièces
<p><b>Objet :</b> Copie de la lettre n° 8314/PR du 22 novembre 2019 en réponse à votre question écrite relative à l'enseignement du fait nucléaire et ses conséquences sanitaires et environnementales dans les établissements scolaires des premier et second degrés de Polynésie</p> <p><b>Réf :</b> n° 11587 SG.APF du 22-11-2019</p>	1
<b>TOTAL</b>	1

Pour le président et par délégation  
le secrétaire général adjoint,

Caroline CHUNG



Reçu conforme,

le **25/11/2019** à **16h34**

(Signature et cachet)



*Le Président*

N° 08314 / PR

Papeete, le 22 NOV. 2019

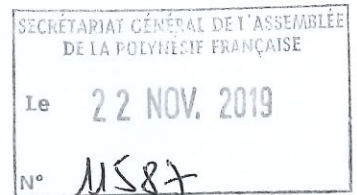
à

**Monsieur le Président de l'Assemblée de la Polynésie française**

**Objet** : Question écrite au gouvernement de la Polynésie française

**Réf.** : V/lettre n° 2782/2019/APF/SG/STL/at du 24/10/2019

**P. J.** : Lettre n° 5951/MEJ du 18 novembre 2019



Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre la réponse de Madame Christelle LEHARTEL, Ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sports à la question écrite de Madame Eliane TEVAHITUA portant sur l'enseignement du fait nucléaire et de ses conséquences sanitaires et environnementales dans les établissements scolaires des 1er et 2nd degrés de la Polynésie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

  
Edouard FRITZ  




*La Ministre*

Papeete, le 18 NOV. 2019

à

**Madame Éliane TEVAHITUA**  
Représentante à l'Assemblée de Polynésie française

**Objet** : Question écrite au gouvernement : Enseignement du fait nucléaire et de ses conséquences

**Réf.** : Votre question écrite en date du 23 octobre 2019

Madame la Représentante,

En réponse à vos interrogations concernant l'enseignement du fait nucléaire et de ses conséquences sanitaires et environnementales dans les établissements scolaires des premier et second degrés de Polynésie, je vous prie de trouver ci-dessous les éléments de réponse.

En préambule, il est nécessaire de vous rappeler que l'élaboration de ces contenus répond à une méthode et s'appuie sur un groupe de travail piloté par deux inspecteurs pédagogiques.

**I) La méthode :**

- 1) Travailler dans un cadre scientifique, le plus rigoureux possible, sans prise de position, avec une approche critique et comparative des sources pour distinguer les faits et les interprétations de ces faits dans le but de la formation d'un élève citoyen.
- 2) Enseigner une question socialement vive : comment, quand, où aborder la question avec les élèves, posture du professeur, posture de l'élève
- 3) Trois axes : - Adapter les programmes,  
- Produire des ressources pour les professeurs et les élèves,  
- Former les enseignants.

**II) Le groupe de travail**

Le groupe de travail est composé d'inspecteurs du premier et du second degrés, des chargés de mission, des conseillers pédagogiques du 1<sup>er</sup> degré, des enseignants de toutes les disciplines concernées de l'enseignement public et privé.

### III) Les contenus :

Les supports pédagogiques et les propositions de séquences sont en accès libre depuis la rentrée 2019 sur le site pédagogique de la DGEE :

- <https://www.education.pf/lenseignement-du-fait-nucleaire/>
- <https://www.education.pf/category/pedagogie/histoire/le-fait-nucleaire/>

Comme le tableau ci-après le précise, ces contenus concernent toutes les disciplines et tous les niveaux, du premier degré au second degré (collège, lycée, et lycée professionnel).

Ce tableau est continuellement alimenté en fonction de la production du groupe de travail.

#### NIVEAUX CONCERNÉS PAR L'ENSEIGNEMENT DU FAIT NUCLÉAIRE :

Légende :

☑ : Documents disponibles ➔ : Ressource en construction

Niveaux concernés par l'enseignement du fait nucléaire	Primaire		Collège				Lycée général et technologique						Lycée professionnel				
	Cycle 3		Cycle 4				2NDE	1G	1T	1STHR	TG	TT	TSTHR	CAP	2NDE BP	1 BP	T BP
	CM1	CM2	6E	5E	4E	3E											
EMC	➔	➔	➔	➔	➔	➔	➔	➔	➔	➔	➔	➔	☑		☑	➔	
Français	➔	➔				➔	➔	➔	➔				☑	➔	☑	☑	
SVT	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	➔		☑						
SPC	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	➔								
Eco-gestion-droit															☑	☑	
SES							☑	☑									
HG		➔		➔		➔					☑	➔	➔	➔	☑	☑	
PSE																	
Spécialisation SVT								☑									
Spécialisation SPC																	
Géopolitique (enseignement de spécialité)																	
LV + LCR (tahitien)								➔	➔	➔	➔	➔					
Arts	➔	➔	➔	➔	➔	➔	➔	➔	➔	➔	➔	➔	➔	➔	➔	➔	
Philosophie											➔	➔	➔				

### IV) Les ressources :

Le livre auquel vous faites référence, intitulé « Moruroa, la bombe et nous » conçu en 2011 par M. Barrillot fait partie des ressources utilisées par le groupe de travail, ou bien directement par les enseignants. Par ailleurs l'ensemble des établissements du second degré a reçu dès avril 2018 une dotation composée de trois ouvrages : « Témoins de la Bombe », transcription de 32 témoignages de contemporains des essais nucléaires, « Les champignons de Paris » transcription de la pièce de théâtre éponyme avec une traduction proposée en tahitien et « La vieille dame d'Hiroshima-Éducation à la paix », un livret réalisé par le Dr Kamada et offert au Pays par une ONG japonaise.

Comme vous renvoyez dans vos questions à ma seule décision l'exploitation de telle ou telle source, je tiens à préciser que nous ne souhaitons pas intervenir auprès du groupe de travail composé d'experts pédagogiques sur le choix de ces ressources. Comme il est indiqué dans la méthode que j'ai décrite au début de ce courrier, ce groupe de travail s'inscrit dans un cadre scientifique, le plus rigoureux possible, sans prise de position, avec une approche critique et comparative des sources pour distinguer les faits et les interprétations de ces faits dans le but de la formation d'un élève citoyen.

Ainsi ces ressources (anciennes et nouvelles) sont connues de ce groupe de travail qui évalue l'opportunité et la pertinence de les proposer dans le cadre des programmes proposés sur le fait nucléaire.



**V) Les vétérans et les victimes :**

Comme j'ai pu déjà l'indiquer aux associations, l'intervention et la sollicitation des vétérans et des victimes peuvent s'effectuer :

- dans le cadre d'un projet pédagogique et/ou lors d'une sollicitation faite par un établissement via un professeur souhaitant illustrer son approche par des témoignages de témoins ;
- en s'appuyant sur des associations préalablement agréées par mon ministère via la direction générale de l'éducation et des enseignements. Je précise que c'est une obligation pour toutes les associations et les prestataires souhaitant intervenir dans les écoles et les établissements scolaires, quelques soient le domaine et le sujet d'intervention.

Tels sont les éléments de réponse que je porte à votre connaissance.

Je vous prie d'agréer, Madame la Représentante, l'expression de mes salutations distinguées.

  
Christelle LEHARTEL

